



Liquidation judiciaire, le changement de statut possible ?

Par **Jahlyce**, le **05/02/2014** à **12:15**

[fluo]bonjour[/fluo]
Si une entreprise fait faillite et arrive en liquidation judiciaire, elle a le droit de rouvrir sous un autre statut?
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **moisse**, le **06/02/2014** à **09:44**

Bonjour,
Lorsqu'une entreprise est liquidée, elle n'existe plus.
Ce sont ses dirigeants qui peuvent créer une nouvelle entreprise, du moins s'ils ont conservé la possibilité d'en gérer.

Par **Jahlyce**, le **06/02/2014** à **11:31**

Bonjour,
Dans ce cas, les gérants ont la possibilité d'en créer une nouvelle, sous un autre nom et de nouveaux statuts ?
Peuvent-ils en créer une sous le même nom avec de nouveaux statuts?

Par **moisse**, le **06/02/2014** à **11:49**

Bonjour,
C'est la même question, donc la même réponse : oui, sauf si...
L'utilisation du même nom n'est pas toujours possible, dans le cadre d'une liquidation, le droit au nom a pu

être vendu/réalisé par le liquidateur.